Normalisation: utilisation plus large dans la politique communautaire

1995/2277(COS) - 15/07/1996

La commission économique a adopté, sur base du rapport Meier, la proposition de résolution concernant la normalisation dans la politique communautaire. En termes d'efficacité, elle soutien la thèse d'une plus grande coopération et unité entre les organisations compétentes au niveau européen, tout en évitant que la normalisation soit tributaire des pouvoirs publics. Parmi les priorités soulignées par le projet de résolution figurent: la participation et l'information scientifique des associations de protection des consommateurs dans le processus d'élaboration des normes, la campagne d'information et les programmes de formation et de perfectionnement pour que les petites et moyennes entreprises participent au même processus, des liaisons différentes entre les instituts de normalisation et les pays d'Europe centrale et orientale pour faciliter leur intégration et l'établissement de relations étroites entre la normalisation et les activités de recherche et de développement. En préconisant le statut d'agence communautaire pour les organismes européens de normalisation et de certification, la commission économique demande à la Commission de continuer à encourager la rédaction de normes à caractère horizontal, de mettre en place des méthodes de consensus dans ses rapports avec les organismes en question et de renforcer, dans sa nouvelle proposition de programme spécifique relatif à la normalisation, les activités concernant les réseaux thématiques de qualité pour servir de centre de diffusion et de formation technologique et pour contribuer à réaliser un modèle de développement durable. Enfin, la création des réseaux transeuropéens et l'introduction d'une marque européenne dans la politique de qualité européenne constituent un exemple de domaines d'action où le projet de résolution réclame l'intervention de la normalisation